



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Caisse des Dépôts s'engage aux côtés du Département de la Côte-d'Or en faveur d'un développement équilibré et solidaire du territoire

Dijon, le 1^{er} décembre 2016 - François Sauvadet, Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, et Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts, ont signé, ce jour, une convention de partenariat pour favoriser le développement économique local et accompagner les territoires dans leurs projets de développement.

Un soutien aux projets structurants et aux territoires

Partenaire historique des acteurs locaux, la Caisse des Dépôts s'engage à poursuivre son soutien aux grands projets d'équipements et d'infrastructures lancés par le Département de la Côte-d'Or. Sont notamment visés le déploiement du très haut débit ou le programme de réhabilitation et de reconstruction des collèges. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts mobilise ses ressources propres ou celles de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). La CDC et le Département s'engagent également pour accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets de développement, dans un souci d'aménagement harmonieux du territoire.

10 millions d'euros pour Orvitis, le bailleur départemental

Les deux partenaires intensifieront leur collaboration dans le domaine de l'habitat social, de l'habitat adapté, des structures d'accueil médico-sociales et des maisons de santé pluridisciplinaires. La Caisse des Dépôts accordera une ligne de financement de plus de 10 millions d'euros à Orvitis, le bailleur départemental, pour son programme d'investissement hors Grand Dijon. Ce programme de grande envergure prévoit la construction de 106 logements neufs dans les deux ans, et 137 réhabilitations lourdes. De son côté, le Département de la Côte-d'Or s'est engagé à garantir ces prêts.

Des aides pour l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail

En tant qu'employeur, le Département de la Côte-d'Or mène une action exemplaire d'insertion des personnes handicapées. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), géré par la Caisse des Dépôts, proposera le renouvellement de la convention qui le lie au Département, en travaillant sur trois axes : la sensibilisation-communication, le maintien dans l'emploi, le développement de l'accueil en apprentissage et en alternance.

Des actions pour développer le potentiel touristique de la Côte-d'Or

La convention prévoit également de mener des études en faveur d'une meilleure valorisation du potentiel touristique de la Côte-d'Or. Le patrimoine culturel remarquable, la gastronomie, l'œnologie, le tourisme fluvial, le thermalisme sont concernés. Après cette phase d'études, la Caisse des Dépôts pourra investir dans les projets touristiques retenus.

Une assistance et une aide au conseil pour les collectivités locales

Enfin, la Caisse des Dépôts mettra ses outils, Mairie-conseils et Localtis, à disposition des collectivités cote d'oriennes, et renforcera son partenariat avec l'association des maires de Côte d'Or.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

www.caissedesdepots.fr

Contacts presse

Conseil départemental de la Côte d'Or | Eric Melot | 06 42 00 03 19

eric.melot@cotedor.fr

Caisse des Dépôts | Thierry Hennechart | 06 78 13 53 50

thierry.hennechart@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)
